

INFORMATION :

Les accompagnateurs des enfants inscrits à l'école de natation ne sont plus acceptés dans les vestiaires sauf au 1^{er} cours de la saison.

L'attente se fera dans le hall de l'accueil, sur la passerelle ou à l'extérieur.

Des distributeurs de boissons et gourmandises ainsi que la WIFI sont à votre disposition pour patienter. Aucune exception ne sera faite.

FICHE D'INSCRIPTION

PISCINE AQUARIVE ÉCOLE DE NATATION

Nom et prénom de l'inscrit(e) _____

CADRE RÉSERVÉ ETAPS
Validé par : _____
Niveau 2023/2024 : _____
Passe en _____ pour 2024/2025

CHOIX DU COURS (à remplir le jour de l'inscription)

Voir brochure école de natation 2024/2025

Niveau _____ Jour _____ Horaire _____
(déterminé par le MNS)

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
<input type="checkbox"/> 1 ^{er} inscription	Date d'inscription _____
<input type="checkbox"/> Fiche inscription complétée et signée	Encaissé par _____
<input type="checkbox"/> Certificat médical (optionnel)	Mode de règlement (indiquer le montant)
<input type="checkbox"/> Autres (à préciser) _____	<input type="checkbox"/> Espèces <input type="checkbox"/> CB <input type="checkbox"/> ANCV
	<input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Autres _____ €

COORDONNÉES (*) renseignements obligatoires

Nom de l'inscrit* _____ Prénom de l'inscrit* _____

Né(e) le* _____

Représentant légal (Mme ou M) _____ Lien de parenté _____

Adresse _____

(Du représentant légal ou de l'inscrit)

Code postal _____ Ville _____

1^{er} N° de tél.* _____ 2^e N° de tél. _____

Email* _____

(Pour plus de visibilité, merci de l'écrire en MAJUSCULE)

La personne inscrite est-elle porteuse d'un handicap ? (facultatif) si oui, lequel ?

En cas d'urgence, prévenir*

Mme / M _____ Tél. _____

AUTORISATION

Je soussigné(e),

- Certifie avoir pris connaissance et accepté les conditions générales d'inscription des piscines de Quimper Bretagne Occidentale (voir ci-contre).
- Accepte de recevoir des informations de la part des piscines de Quimper Bretagne Occidentale.
- Accepte d'être pris en photo et/ou accepte que mon enfant mineur soit pris en photo au sein des piscines de Quimper Bretagne Occidentale et cède tous mes droits d'utilisation de ces photographies à Quimper Bretagne Occidentale et ses communes, lesquelles seront en mesures de les utiliser selon leurs convenances sur tous supports de communication, sans limites ni de temps ni de lieu.
- Autorise les responsables des piscines de Quimper Bretagne Occidentale à effectuer ou faire effectuer en cas d'urgence les actes nécessaires à la sécurité et/ou la santé de mon enfant et à prendre toutes dispositions utiles en vue de la mise en œuvre de traitements d'urgences médicaux et chirurgicaux.

Fait à _____

Le _____

Signature obligatoire (du représentant légal pour les mineurs)

Présentation

Le service des piscines propose une fois par semaine, sur un jour et un horaire fixes, plusieurs activités pour les enfants et les adultes.

Conditions d'inscription

L'inscription à une activité est nominative. Il ne vous est pas permis de céder ou transférer votre place à quiconque de quelque manière que ce soit, soit à titre gratuit ou onéreux. Un formulaire santé complété est obligatoire afin de valider l'inscription. Certificat médical optionnel.

Après validation de l'ensemble des données personnelles et de la disponibilité des places dans le programme choisi, vous pourrez procéder au paiement. Si vous bénéficiez d'une prise en charge par votre CE, nous vous invitons à vous rapprocher des agents d'accueil qui vous indiqueront les conditions d'acceptations.

L'inscription n'est effective qu'après le paiement des sommes dues. Aucun dossier incomplet ne pourra être accepté.

Rappel du règlement intérieur

Le port d'un short, caleçon de bain et bermuda est interdit. Le bonnet de bain est obligatoire. La douche savonnée et le passage dans le pédiluve sont obligatoires.

Des casiers fermés à clés sont à votre disposition dans les vestiaires.

La direction décline toute responsabilité en cas de dégradation ou vol de vos effets personnels.

Il est interdit de pénétrer sur les bords des bassins sans y avoir été autorisé par les éducateurs sportifs.

Les accompagnateurs des enfants inscrits à l'école de natation ne sont plus acceptés dans les vestiaires sauf au 1^{er} cours de la saison. Dorénavant, l'attente se fera dans le hall d'accueil, sur la passerelle ou à l'extérieur.

Responsabilités

Les usagers sont responsables :

- De tout accident qu'ils pourraient subir ou causer à un tiers du fait de l'inobservation du règlement intérieur dont ils attestent avoir pris connaissance, et des consignes de sécurité dictées par l'ensemble du personnel des piscines.

- De tous les dommages ou dégradations qu'ils pourraient causer par leurs faits et gestes.

Quimper Bretagne Occidentale décline toute responsabilité en cas :

- D'accidents liés au non-respect du règlement intérieur, des consignes de sécurité ou à l'utilisation des installations en dehors des cours dispensés dans le cadre de votre activité.

- De perte, de vol ou de dégradation d'objets de toute nature appartenant aux usagers.

Relations usagers

Pour toute demande particulière liée à votre activité, n'hésitez pas à solliciter l'équipe des piscines :

aquarive@quimper.bzh / 02 98 52 00 15

Modification/annulation/interruption d'une activité

En cas d'annulation, modification ou interruption d'une activité :

✓ Du fait des piscines de Quimper Bretagne Occidentale :

La direction peut être contrainte de devoir modifier, annuler ou interrompre votre activité :

- Si le nombre minimum de participants n'est pas atteint

- Si les conditions de sécurité l'exigent

- En cas de force majeure (problème technique etc.)

- Pour un motif d'intérêt général

La direction vous proposera une solution de rattrapage pendant les vacances scolaires si cela est possible pour les séances annulées et les jours fériés.

Quimper Bretagne Occidentale procédera au remboursement des sommes déjà versées pour une annulation intervenant avant le début de votre activité. **Seul le conseil communautaire de QBO a le pouvoir de décision concernant le remboursement des cours annulés.**

✓ De votre part :

Dans le cas où vous ne vous êtes pas présenté à une séance, pour quelque motif que ce soit, aucun remboursement ne sera possible. Dans le cas où vous devez interrompre votre activité de manière définitive et **uniquement** pour raisons médicales, un remboursement ne pourra intervenir qu'après réception du dossier comprenant votre demande, un certificat médical attestant de votre inaptitude et précisant sa durée, d'un RIB.

Toute demande peut être faite

• Par courrier :

Monsieur le Vice-président délégué aux piscines - service des piscines
159 bd de Créach Gwen – 29000 Quimper

• Par courriel : aquarive@quimper.bzh

Les tarifs 2024-2025

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil communautaire :

- Activité annuelle : 210€ de sept 2024 à juin 2025 pour l'école de natation, aquadanse, aquabébé.
- Activité par session : 78€ (sept à déc.; janv. à mars ; avr. à juin) pour activités aquagymiques, aquabébé.
- Autre tarification (BNSSA) : renseignement à l'accueil.

	N ^{bre} de séances 2024/2025	Jours fériés
Lundi	30	11 novembre 2024 21 avril 2025 9 juin 2025
Mardi	33	
Mercredi	33	
Jeudi	30	1 ^{er} mai 2025 8 mai 2025 29 mai 2025
Vendredi	33	
Samedi	33	

Informatique et libertés

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à inscrire les usagers dans un cours. Le destinataire est le service des piscines. Vos réponses sont obligatoires.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant à :

Monsieur le vice-président délégué
aux piscines – service des piscines
159 bd de Créach Gwen – 29000 Quimper